

ASSEMBLÉE NATIONALE
15 mars 2024

PJL DDADUE - (N° 2334)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 21

présenté par
M. Mendes

ARTICLE 22

À l'alinéa 9, substituer aux mots :

« celui-ci »,

les mots :

« le point de contact unique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.